

# Notions de base en prévention et contrôle des infections : hygiène et étiquette respiratoires

**COMITÉ SUR LES INFECTIONS NOSOCOMIALES DU QUÉBEC**

Septembre 2018

L'hygiène et l'étiquette respiratoires sont des mesures destinées à réduire le risque de transmission de microorganismes respiratoires dans les milieux de soins. Elles ciblent toutes les personnes (usagers, travailleurs de la santé, visiteurs, etc.) qui entrent dans un établissement de soins et qui présentent des symptômes compatibles avec une infection respiratoire transmissible ou potentiellement transmissible. Elles consistent en l'application de mesures pour contenir les sécrétions respiratoires à la source et le respect de l'hygiène des mains.

L'ensemble des fiches portant sur les différentes notions de base en prévention et contrôle des infections peuvent être consultées au <https://www.inspq.gc.ca/infections-nosocomiales>, dans la section : *Guides généraux de PCI, Notions de base en prévention et contrôle des infections.*

## Hygiène et étiquette respiratoires

### Indications

La mise en place de l'hygiène et l'étiquette respiratoires est encouragée en tout temps, et ce, même en période de faible circulation des virus car plusieurs infections respiratoires circulent tout au long de l'année (ex. : coqueluche). L'hygiène et l'étiquette respiratoires permettent de prévenir la transmission de diverses infections respiratoires et demeurent un excellent rempart contre la transmission des maladies respiratoires sévères infectieuses (MRSI) comme l'a démontré l'expérience du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) en 2003.

### Recommandations relatives à l'hygiène et l'étiquette respiratoires

- Éduquer et encourager tous les individus (usagers, travailleurs de la santé, visiteurs, etc.) à appliquer les mesures d'hygiène et d'étiquette respiratoires.
- Installer des affiches aux entrées et aux endroits stratégiques de l'établissement (ascenseurs, salles d'attente, cafétéria, etc.) pour rappeler le respect des mesures.
- Fournir le matériel nécessaire pour l'hygiène des mains, soit des distributeurs de solution hydroalcoolique (SHA) ou des lavabos équipés de savon et de papier à main.
- Offrir des masques de procédure ou chirurgicaux aux personnes présentant des symptômes respiratoires.

- Fournir des papiers mouchoirs, ainsi que des poubelles sans contact pour jeter des mouchoirs utilisés.
- Assurer une distance de deux mètres et plus, en l'absence de barrières physiques, entre les personnes présentant des symptômes compatibles avec une infection respiratoire transmissible ou potentiellement transmissible et les autres usagers asymptomatiques.
- Offrir une zone réservée dans la salle d'attente pour les usagers atteints d'infections des voies respiratoires supérieures (IVRS).
- Selon les recommandations du service de PCI, mettre en place un système de prétriage ou de triage rapide à l'urgence ou en clinique afin d'identifier rapidement les usagers infectieux et instaurer rapidement les mesures de prévention requises dès l'arrivée et ce, afin d'empêcher la transmission d'agents infectieux aux autres usagers ou travailleurs de la santé.
- Effectuer un triage actif, dans tous les milieux de soins, des usagers pouvant présenter une MRSI (ex. : influenza aviaire) afin d'appliquer rapidement les précautions additionnelles requises.
- Assurer un entretien régulier des équipements (postes de distribution de masques et SHA, poubelle...), de la zone réservée et de triage, ainsi que du milieu de soins.

## Affiches concernant l'hygiène et l'étiquette respiratoires

---

Les affiches sont disponibles sur le site du ministère de la Santé et des Services sociaux en français et en anglais.

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2012/12-207-02F.pdf>

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2012/12-207-03F.pdf>

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2012/12-207-03A.pdf>

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2012/12-207-06F.pdf>

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2012/12-207-06A.pdf>

## Références

Agence de la santé publique du Canada. (2014). *Pratiques de base et précautions additionnelles visant à prévenir la transmission des infections dans les établissements de santé*. Agence de la santé publique du Canada, Centre de lutte contre les maladies transmissibles et les infections. Également disponible en ligne : <http://publications.gc.ca/site/fra/9.642347/publication.html>

Comité sur les infections nosocomiales du Québec (CINQ). (2004). *Stratégie de prévention des infections lors du processus d'évaluation des patients en milieu de soins, avis scientifique*. Également disponible en ligne : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/564-strategieglobaleprevention2004cinq.pdf>

Table régionale en prévention des infections nosocomiales (TRPIN) de la Capitale-Nationale. (2012). *Guide de prévention et de contrôle des infections, Pratiques de base et précautions additionnelles*.

## Notions de base en prévention et contrôle des infections : hygiène et étiquette respiratoires

### AUTEUR

Comité sur les infections nosocomiales du Québec (CINQ)

### RÉDACTEURS

Suzanne Leroux  
Institut national de santé publique du Québec

Jasmin Villeneuve  
Institut national de santé publique du Québec

### SOUS LA COORDINATION DE

Suzanne Leroux  
Institut national de santé publique du Québec

### MISE EN PAGE

Murielle St-Onge  
Institut national de santé publique du Québec

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : [droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca](mailto:droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca).

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec (2018)

N° de publication : 2439

